

BILAN ANNUEL 2024

Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna



Hubert DELESALLE
Président des tribunaux
administratifs
de Nouvelle-Calédonie
et de Wallis-et-Futuna



Effectifs de la juridiction :

9

personnes dont :

4

magistrates
et magistrats

5

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

“ L’année écoulée a été marquée, pour le tribunal comme pour l’ensemble des acteurs du territoire, par les émeutes meurtrières qui ont débuté le 13 mai 2024. Grâce au professionnalisme de ses personnels, la juridiction a continué à fonctionner pour mener à bien sa mission de service public. Ainsi, et avec 482 affaires jugées, le délai de jugement moyen est demeuré le plus faible de tous les tribunaux administratifs (5 mois et 5 jours).

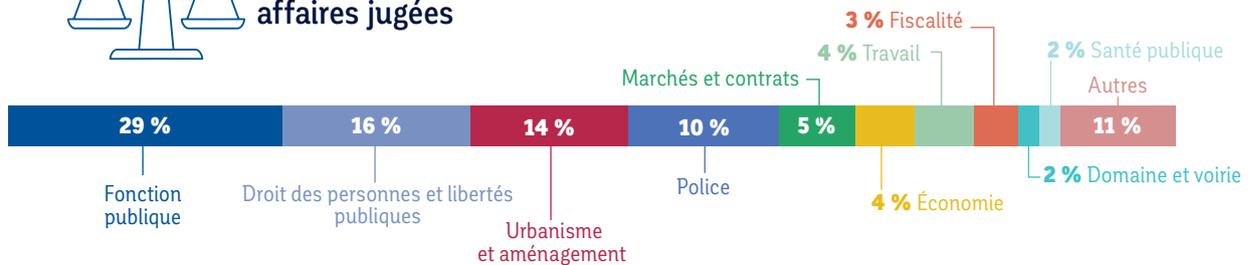
2024 est par ailleurs marquée par le niveau historique atteint par le nombre de nouvelles affaires présentées devant le tribunal (660), en hausse de 4,6 %, avec une part élevée de litiges liés à la fonction publique (217), et, comme pour les deux années précédentes, un certain nombre de demandes d’indemnisation présentées par des détenus du centre pénitentiaire de Nouméa pour des préjudices subis du fait de leurs conditions de détention indignes (92). S’y ajoutent diverses affaires liées aux émeutes.

Plusieurs jugements importants ont été rendus tout au long de l’année, avec un fort retentissement médiatique. Le tribunal a par exemple enjoint au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d’abroger l’arrêté du 17 janvier 2017 relatif aux taux de la taxe générale sur la consommation après avoir annulé la décision du gouvernement refusant de le faire. Il a également annulé la présence du « drapeau du FLNKS » sur le permis de conduire délivré en Nouvelle-Calédonie, ou bien encore les autorisations de licenciement de salariés protégés résultant de l’incendie d’une grande surface au moment des émeutes.

2024 en chiffres



482
affaires jugées



Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Économie : aides financières publiques, indemnisations et amendes pour les entreprises.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire.

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



79
affaires jugées en urgence (référés)

+103 % par rapport à 2023



5 mois et 5 jours
de délai moyen de jugement

+7 jours par rapport à 2023

90,3 %
des recours déposés par téléprocédure



63 %
des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



203
médiations engagées